

# 7 Jours Filpac CGT

N°64 – lundi 30 déc. 2013

Directeur de publication : Marc Peyrade  
Rédaction : Jean Gersin ([gersin@filpac-cgt.fr](mailto:gersin@filpac-cgt.fr))  
Filpac CGT - tél. : 01 55 82 85 74 - [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr)

Pour que l'année soit bonne, ne perdons pas le fil de notre combat en 2014. Les forces du libéralisme feront tout pour nous faire dérailler. En martelant qu'aucune autre politique n'est possible, la preuve, droite et gauche se succèdent pour faire la même chose. En affirmant, et Hollande ne va pas s'en priver, que l'union sacrée, comme en 14-18, doit être réalisée, cette fois pour l'austérité. Nous devrions tout sacrifier, unilatéralement, emploi, salaire, protection sociale, pour conforter les profits d'aujourd'hui qui feraient l'emploi de demain. Et si la persuasion ne marche pas, l'axe Medef CFDT Sapin imposera des ANI à répétition, jusqu'à la nausée. La Filpac a d'autres ambitions. En particulier de faire de 2014 une année de combat solidaire. **Nous avons tant de choses à faire. Fabriquons ensemble notre avenir. Bonne année.**

## 2014 - Nouvel An, oui, nouvel Ani, non !

### Contre leur stratégie du désastre, refonder l'Espoir

#### *L'ANI du désastre sur l'emploi en 2013 peut entraîner un autre sur les Prud'hommes dès janvier 2014*

**Le Medef et le gouvernement nous mentent sur l'ANI formation professionnelle.** Non content de diviser par deux le budget de la formation et de la renvoyer à la seule responsabilité du salarié soumis à la décision de la direction d'entreprise, **le nouvel ANI Medef CFDT ouvre la voie à la destruction des Prud'hommes.**

**Dans la transposition de l'ANI formation en loi de janvier, voici la rédaction prévue (source AFP) :**

« Cet article de loi habilite le gouvernement à prendre par ordonnance les dispositions permettant de mettre en place de nouvelles modalités de désignation des juges prud'homaux, s'appuyant sur la mesure de l'audience des organisations syndicales et professionnelles. »

Pourquoi est-ce possible ? Parce que l'ANI de juin 2013 sur les licenciements sans entrave prévoit contre les Prud'hommes un barème à minima d'indemnisation des licenciements et des clauses de renoncement au recours à ces tribunaux. Le patronat pousse l'avantage. Il veut conclure dès janvier sa vieille croisade contre les juges et l'ingérence de la justice dans les affaires des patrons. Seul le tribunal de commerce est toléré, côté Medef et CGPME.

#### *Une « remise à plat de la fiscalité » en forme de conférence sociale en 2014 ? Austérité et attaque contre la Sécurité sociale, la preuve par la TVA !*

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est **l'impôt le plus injuste**, c'est une taxe générale sur la consommation directement facturée aux clients sur les biens ou les services qu'ils utilisent. **Tous les prix vont flambés, les marchands de tout poil vont répercuter la hausse de la TVA sur le consommateur.** **À partir du 1er janvier 2014, les taux de TVA seront les suivants :**

- le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passera de 19,6 % à **20 %** ;
- le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, sera relevé de 7 % à **10 %** ;
- le taux applicable en Corse passera de 8 % à **10 %**.

Les Français ont payé en 2001 - selon l'avant-dernière étude sur la TVA - en moyenne 3 088 euros de fiscalité indirecte dont **2 239 euros de TVA**. Ce montant de 2 239 euros de TVA recouvre donc de très fortes disparités : les 10 % des Français les plus pauvres ont payé en moyenne 1 308 euros de TVA, tandis que les 10 % les plus riches ont versé 3 588 euros. **En proportion de leurs revenus, les Français les plus modestes paient une TVA deux fois plus importante que les 10 % des Français les plus riches. D'autres études ont corroboré l'inégalité devant la TVA.**

**Ouvrant la voie à une relance de l'austérité, cette TVA va servir de pivot à la fiscalisation de la Sécurité sociale**, défendue conjointement par le Medef et la CFDT. C'était le projet Sarkozy de TVA sociale, qui revient au galop. La conférence sur l'impôt présentera un mécanisme liant CSG, TVA et impôt direct pour exonérer les patrons de leurs cotisations sociales. Le tout présenté comme une nécessaire baisse du coût du travail.

## ***L'Ani, loi de juin 2013, impose une couverture santé complémentaire obligatoire pour tous les salariés en 2014. Danger imminent !***

Se soigner est-il devenu un luxe ? **Aujourd'hui, l'assurance-maladie ne rembourse plus que 55 % des soins** de ville et presque rien sur l'optique, le dentaire et les prothèses auditives. **Résultat, 1 Français sur 4 déclare avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.** Sans complémentaires santé, en effet, difficile de se soigner.

En janvier 2013, le Medef et la CFDT signaient l'accord national interprofessionnel (Ani), dont le premier article impose une couverture santé complémentaire obligatoire pour tous les salariés. Derrière l'apparente bonne idée, l'accord est dangereux. Que vont devenir les chômeurs, les handicapés et les retraités qui devront payer plein pot leur cotisation pour une complémentaire ?

**Et l'Ani risque d'entraîner une baisse du niveau de prise en charge de l'assurance-maladie.** Car les exonérations accordées aux entreprises pour la participation à la cotisation mutualiste de leurs salariés vont représenter un manque à gagner important, qu'il faudra bien combler soit en augmentant les cotisations, soit en diminuant les remboursements.

**On risque de mettre en place pour les salariés un système à plusieurs étages** : une Sécurité sociale de base peu généreuse, complétée par une complémentaire santé proposant un panier de soins à minima et, pour ceux qui en ont les moyens, des surcomplémentaires optionnelles ? **Le danger, outre l'aggravation des inégalités, est de voir alors se démanteler notre modèle de solidarité nationale.**

# Libérons-nous du désastre économique

# Faisons de 2014 l'année du combat

Par où commencer l'année 2014 ? Voici **4 exigences** concernant les points névralgiques qui ouvrent la porte de sortie de l'austérité et du désastre.

- 1. En finir avec le chantage de la dette par la fin de l'emprunt public aux marchés privés**
- 2. Constituer un pôle public financier et prendre le contrôle des banques**
- 3. Gel des licenciements, des plans sociaux et autres départs prétendus « volontaires »**
- 4. Augmentation générale des salaires et du budget de la Protection sociale**

**Ces 4 exigences appellent l'action. Que 2014 soit l'an 1 de la reconquête sociale.**

La Filpac CGT apportera sa contribution à cet objectif, par les revendications  
Et dans le but de réaliser la transformation sociale !

